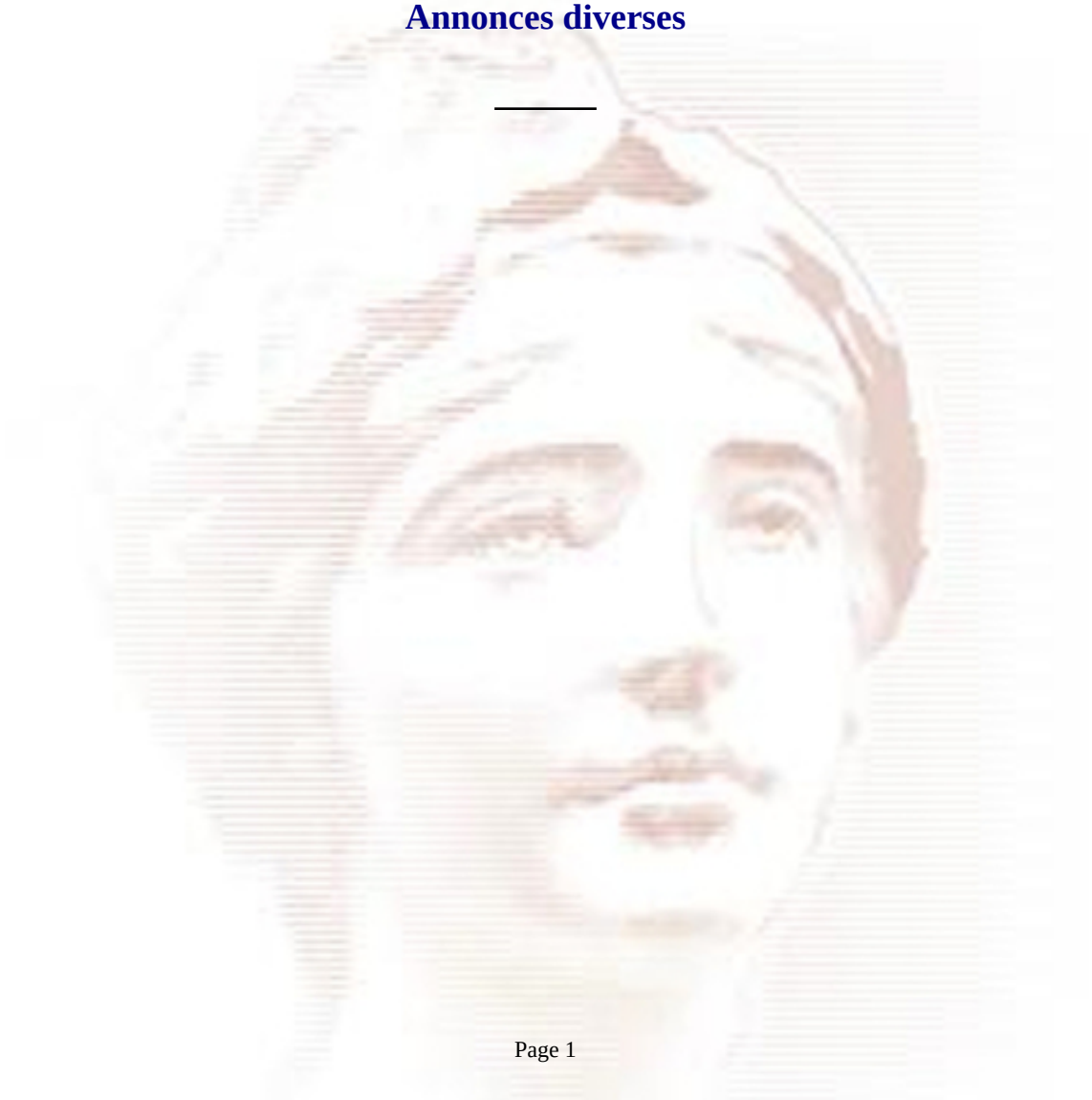
BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Annonces diverses



MACOMPTA.FR
Société anonyme au capital de 1 505 297 euros
Siège social : 20 rue des Greffières – 17140 Lagord
499 890 424 RCS La Rochelle

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 25 MARS 2026

Avis rectificatif à l'avis de réunion valant avis de convocation n° 2600313 paru au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°21 du 18 février 2026.

Suite à erreur matérielle, il convient de lire dans le paragraphe suivant :

A. Formalités préalables pour participer à l'Assemblée générale
Conformément aux dispositions de l'article R. 22-10-28 du Code de commerce, le droit de participer à l'Assemblée est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, *au 5e jour ouvré précédant l'Assemblée*.

L'ordre du jour, le texte des résolutions et la suite des modalités de vote à l'Assemblée Générale Extraordinaire demeurent inchangés.